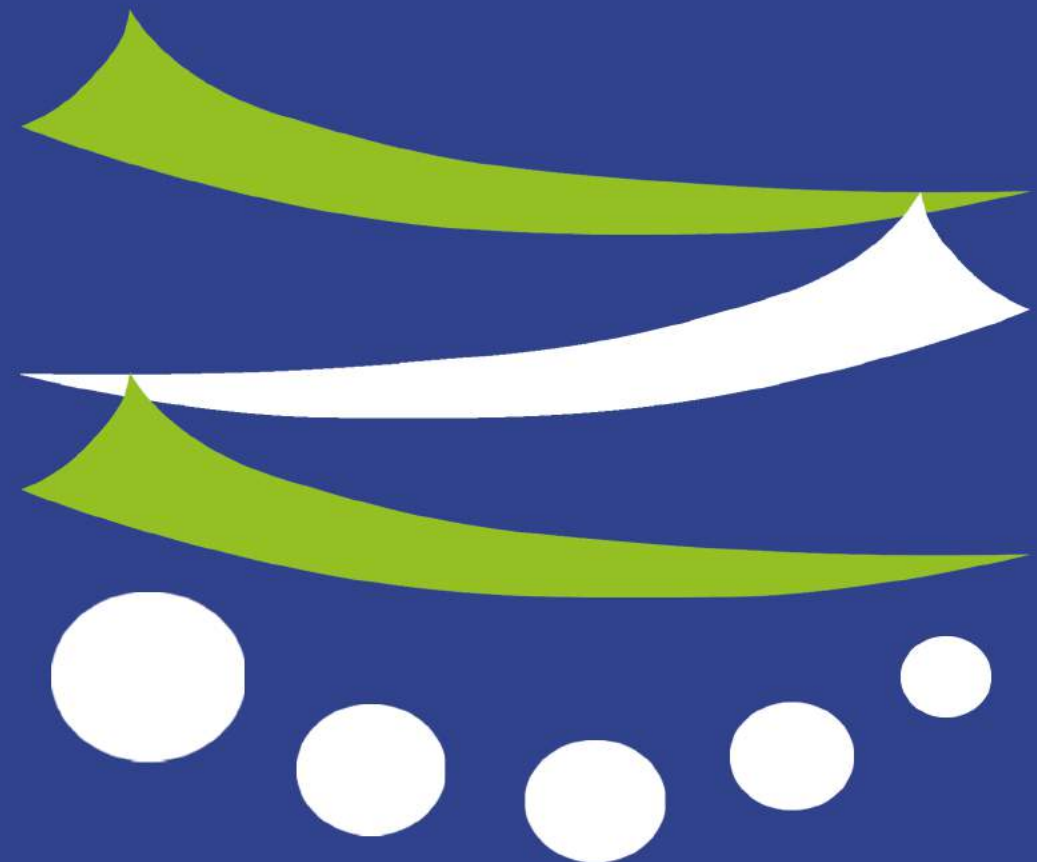




**PARTENAIRES**

*contact@cnigem.fr*  
*www.cnigem.fr*



**CNIGEM**  
 L'entraide <sup>2</sup> L'entraide  
**Collectif National Inter GEM**

## FONDATEURS



## CNIGEM

Le CNIGEM impartial dans sa philosophie et seul réseau de GEM en position de soutien, n'étant ni parrain ni gestionnaire.

Interlocuteur connu et reconnu au niveau national, il a, entre autre, participé activement au nouveau cahier des charges de 2016 ainsi qu'à la création du cahier pédagogique édité par la CNSA.

Il a la volonté de représenter l'ensemble des GEM, quels que soient leur origine, leur «obédience» et leurs liens.

Il mobilise tous les acteurs du GEM, adhérents, parrains, gestionnaires, salariés, en les consultant et les impliquant.

## MISSIONS NATIONALES

- La promotion et le développement des GEM.
- La représentation des GEM auprès des instances nationales et régionales avec la mise en place de délégations régionales.
- L'accompagnement des acteurs qui agissent dans les GEM avec la mise en place de formations pour tous les acteurs.
- La promotion des financements possibles et la pérennité de ceux déjà reçus.
- La transparence des informations remises aux adhérents ou contenues dans les rapports périodiques.
- L'application des textes réglementaires concernant les GEM.

*Nos différences sont aussi nos forces...*

## OBJECTIFS DES DELEGATIONS REGIONALES

- Assurer la représentation des GEM adhérents au CNIGEM, auprès de celui-ci, de l'Agence Régionale de Santé et des autres instances régionales en ayant pris soin de récolter les attentes et les besoin des GEM.
- Organiser une communication interactive entre les acteurs (via internet...) en veillant aux intérêts de la région et en respectant les acteurs du CNIGEM.
- Veiller à motiver et rassembler les GEM de leur région.

Les adhérents sont obligatoirement majoritaires dans toutes les instances décisionnaires aux niveaux national et régional. Ils doivent être mandatés par leur GEM. Leur mandat est tournant.

## MISE EN PLACE DE MOYENS CONCRETS

- Par la promotion, le maintien et le développement des GEM.
- Par la représentation des GEM auprès des instances régionales.
- Par l'accompagnement des adhérents et autres acteurs qui agissent dans les GEM.
- Par l'information sur les financements possibles et demander la pérennisation de ceux déjà reçus.
- Par la transmission des informations régionales aux adhérents.
- Par l'aide et le soutien à la mise en œuvre des textes réglementaires concernant les GEM.
- Par le soutien à la formation: mise en place de formations, échanges de pratiques et complémentarités des compétences.